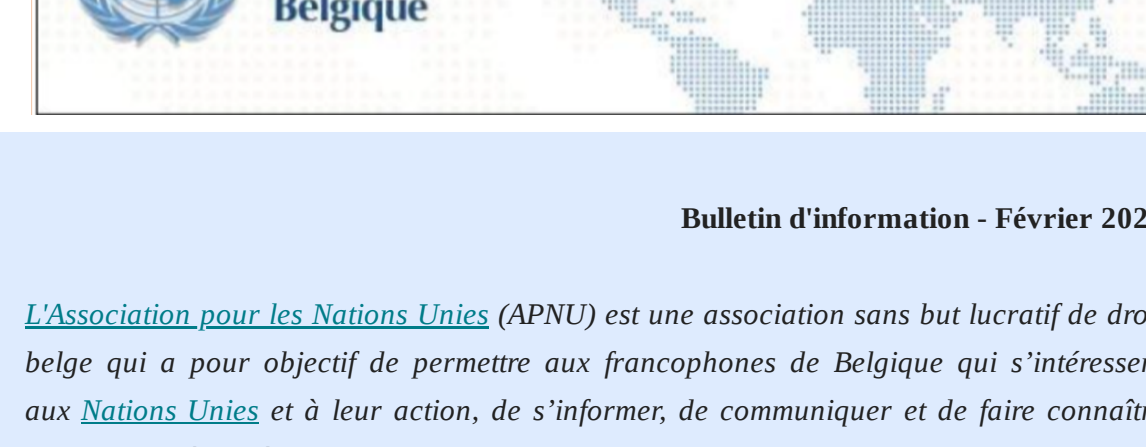


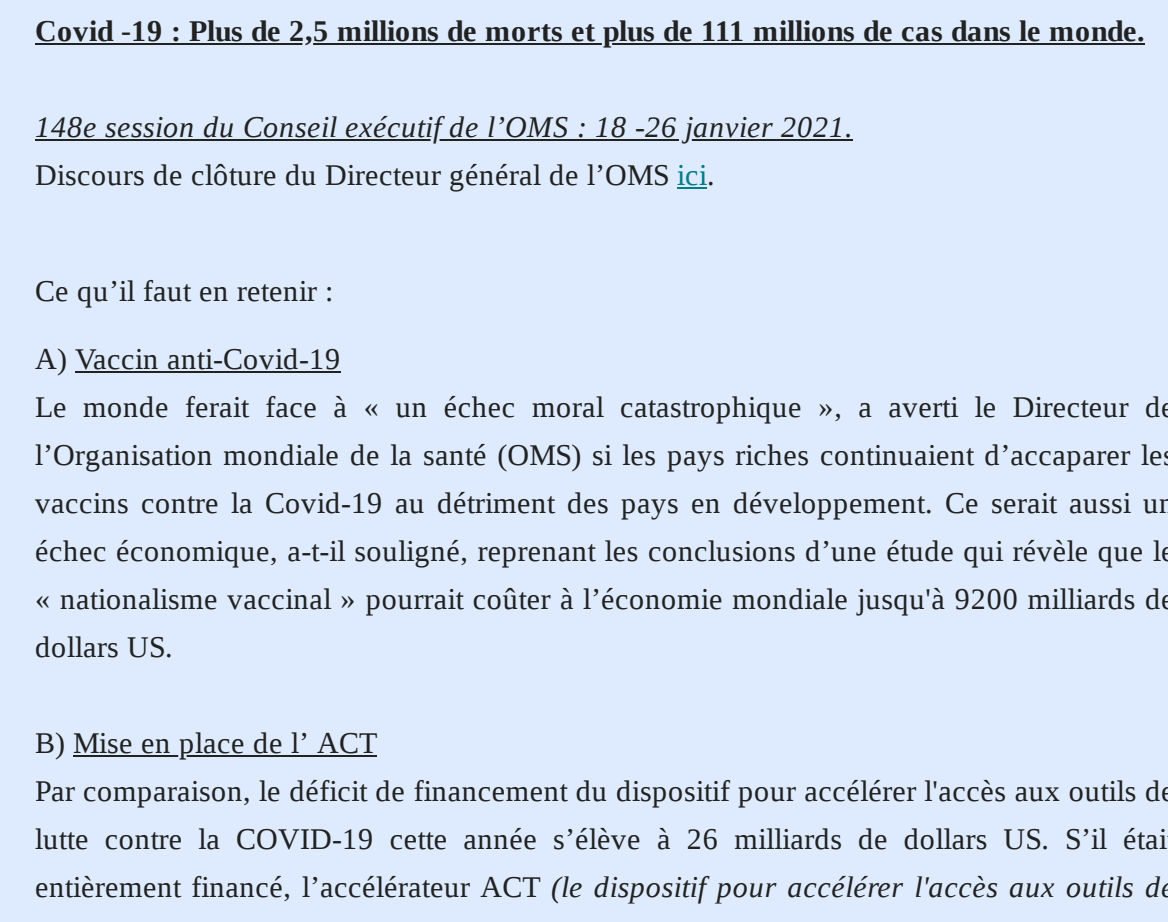


Bulletin d'information - février 2021

L'Association pour les Nations Unies (APNU) est une association sans but lucratif de droit belge qui a pour objectif de permettre aux francophones de Belgique qui s'intéressent aux Nations Unies et à leur action, de s'informer, de communiquer et de faire connaître leur opinion à cet égard.

Sommaire

- 2021 : est l'année internationale de...
- Covid-19 : Plus de 2,5 millions de morts et plus de 111 millions de cas dans le monde.
- 18^e session du Conseil exécutif de l'OMS : 18-26 janvier 2021.
- Mission d'enquête de l'OMS en Chine (28 janvier – 10 février 2021).
- Lancement du Rapport sur le Développement Humain le mercredi 27 janvier 2021, en présence (virtuelle) de la Ministre belge de la Coopération au Développement, Meriem Kittir, et de l'Administrateur du PNUD, Achim Steiner.
- Écocide : l'accord de gouvernement de septembre 2020 comporte plusieurs dispositions relatives au crime d'écocide.
- 22 janvier 2021 : entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).
- News : les USA et l'ONU.
- Événements à venir, à lire dans votre bulletin de mars.
- Le 8 mars prochain, c'est la journée internationale des droits des femmes.
- 75^e anniversaire de la Cour internationale de Justice.



2021 : est l'année internationale de...

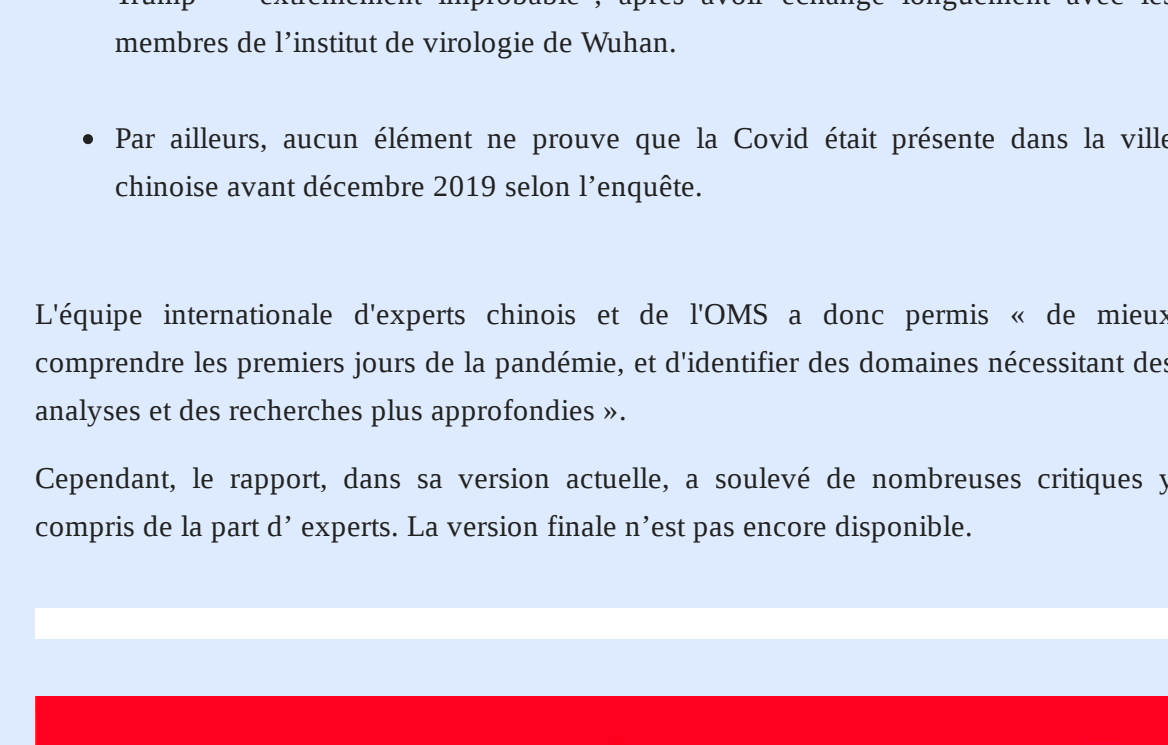
Au début de cette nouvelle année, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé 2021 « Année internationale de la paix et de la confiance » pour mobiliser les efforts de la communauté internationale afin de faire redoubler la paix, la solidarité et l'harmonie. Plusieurs institutions des Nations Unies ont aussi consacré l'année 2021 à un thème important.

Voici une liste de ces "années internationales" :

- Année internationale de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants.
- Année internationale de l'économie créative pour le développement durable de la CNUCED.
- Année internationale des fruits et légumes de la FAO.
- Année internationale des travailleurs de la santé et des soins de l'OMS.
- Année de la culture de la sécurité de l'OACI.

De plus, les décennies suivantes commencent en 2021 :

- Décennie de l'océanographie pour le développement durable.
- Décennie de la restauration des écosystèmes.
- Décennie du vieillissement en bonne santé.
- Deuxième décennie d'action pour la sécurité routière.
- Quatrième décennie internationale pour l'éradication du colonialisme.



Covid-19 : Plus de 2,5 millions de morts et plus de 111 millions de cas dans le monde.

18^e session du Conseil exécutif de l'OMS : 18-26 janvier 2021.

Discours de clôture du Directeur général de l'OMS ici.

Ce qu'il faut en retenir :

A) Vaccin anti-Covid-19

Le monde ferait face à « un échec moral catastrophique », a averti le Directeur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) si les pays riches continuaient d'accaparer les vaccins contre la Covid-19 au détriment des pays en développement. Ce serait aussi un échec économique, a-t-il souligné, reprenant les conclusions d'une étude qui révèle que le « nationalisme vaccinal » pourrait coûter à l'économie mondiale jusqu'à 5200 milliards de dollars US.

B) Mise en place de l'ACT

Par comparaison, le déficit de financement du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 cette année s'élève à 26 milliards de dollars US. S'il était entièrement financé, l'accélérateur ACT (le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19) rapporterait jusqu'à 166 dollars pour chaque dollar investi. Mise en place de l'ACT : Accélérateur d'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (ACT-A) : la plus grande collaboration mondiale d'organisations et de gouvernements dont l'objectif est d'accélérer la mise au point, la production et l'accès équitable aux outils de lutte contre la COVID-19. L'ACT-A a réuni des objectifs ambitieux : l'arrivée de milliards de doses de vaccins à l'échelle mondiale d'ici fin 2021, ainsi que 245 millions de traitements et 500 millions de tests de diagnostic aux pays à revenu faible ou intermédiaire en 2021.

Un exemple concret :

Le 24 février 2021, le Ghana est devenu le premier pays à recevoir 600 000 doses de vaccin AstraZeneca/ Oxford en provenance de Pune en Inde. Il s'agit du premier lot expédié et livré en Afrique par le dispositif COVAX dans le cadre d'un effort sans précédent pour livrer au moins 2 milliards de doses de vaccins COVID-19 d'ici la fin 2021. L'objectif final étant d'assurer une distribution équitable des vaccins COVID-19 dans le monde entier.

Cette nouvelle a aussitôt été accueillie avec enthousiasme par la ministre belge de la Coopération au développement, Meryame Kittir, qui se félicite de la livraison des premières doses de vaccin via le mécanisme COVAX en Afrique : « C'est une excellente nouvelle. La Belgique soutient les activités de l'accélérateur ACT et le dispositif COVAX car ils permettent à un certain nombre de pays parmi les plus pauvres d'avoir accès aux vaccins COVID-19. Espérons que c'est le début d'un déploiement rapide pour atteindre l'objectif de 2 milliards de doses délivrées cette année aux pays participants du monde entier. »

« La mission de COVAX est d'aider à mettre fin à la phase aiguë de la pandémie le plus rapidement possible en permettant un accès mondial équitable aux vaccins COVID-19. Au cours des prochaines semaines, COVAX doit livrer des vaccins à toutes les économies participantes afin de garantir la protection des personnes les plus exposées, où qu'elles vivent.

Mission d'enquête de l'OMS en Chine (28 janvier – 10 février 2021).

Peter Ben Embarek, responsable de la mission de l'OMS chargée d'enquêter sur l'origine de la pandémie, résume ainsi les conclusions de la mission :

- C'était une mission difficile qui se termine sans conclusion définitive, mais qui fournit des détails importants.

- Pendant les douze jours passés dans la ville chinoise considérée comme le premier foyer de l'épidémie, l'équipe a travaillé sur quatre hypothèses : une transmission directe à l'homme par un animal, une transmission de la source à l'homme par une espèce intermédiaire, une diffusion à travers la chaîne du froid et une fuite dans un laboratoire.

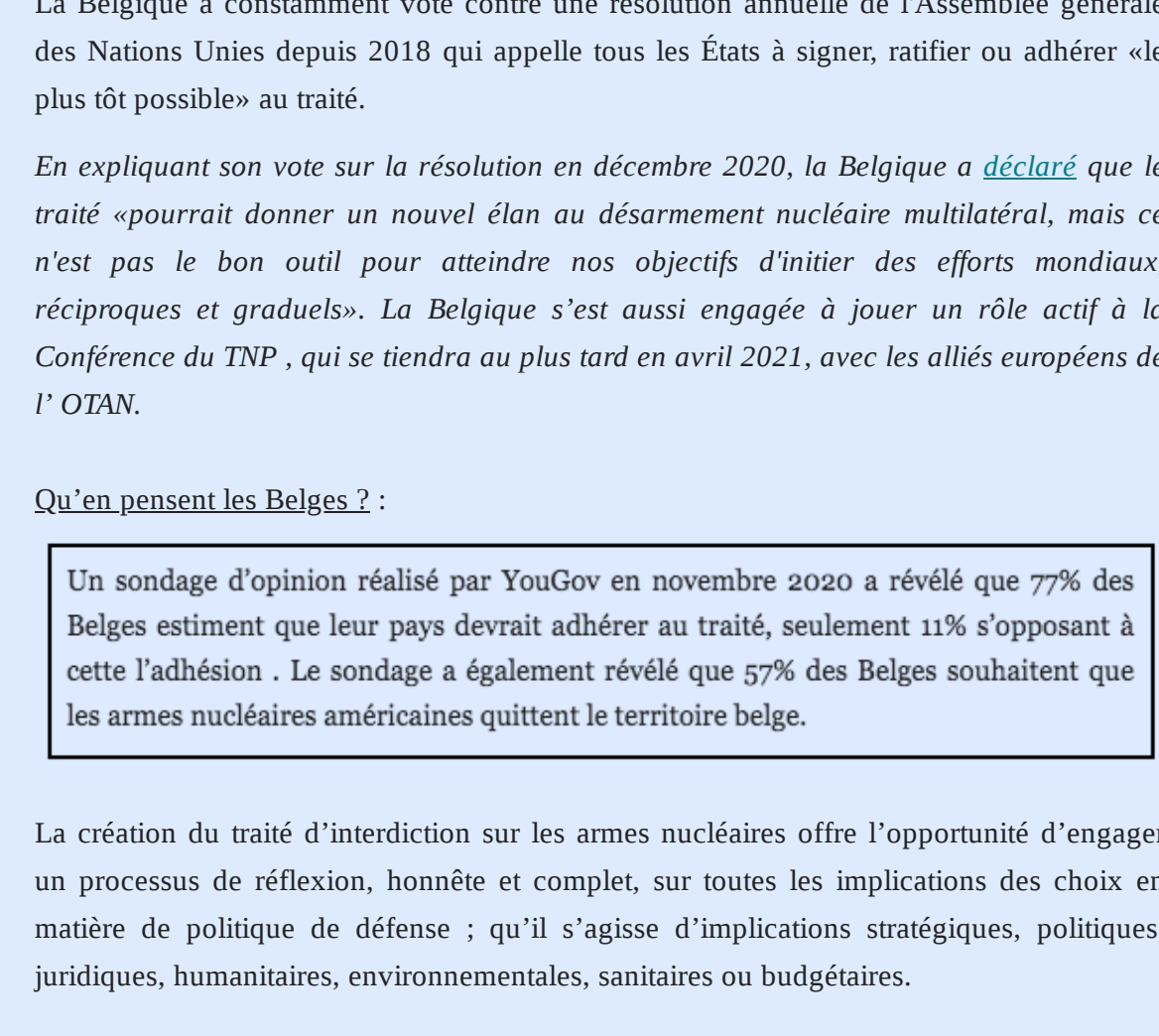
- L'enquête de l'OMS n'apporte aucune réponse définitive sur l'origine du Covid-19 mais privilégie l'hypothèse de la transmission à l'homme par un animal et une "source naturelle". L'animal en question reste inconnu.

- En revanche, elle juge un accident de laboratoire – théorie défendue par Donald Trump – "extrêmement improbable", après avoir échangé longuement avec les membres de l'institut de virologie de Wuhan.

- Par ailleurs, aucun élément ne prouve que la Covid était présente dans la ville chinoise avant décembre 2019 selon l'enquête.

L'équipe internationale d'experts chinois et de l'OMS a donc permis « de mieux comprendre les premiers jours de la pandémie, et d'identifier des domaines nécessitant des analyses et des recherches plus approfondies ».

Cependant, le rapport, dans sa version actuelle, a soulevé de nombreuses critiques y compris de la part d'experts. La version finale n'est pas encore disponible.



Lancement du Rapport sur le Développement Humain le mercredi 27 janvier 2021, en présence (virtuelle) de la Ministre belge de la Coopération au Développement, Meriem Kittir, et de l'Administrateur du PNUD, Achim Steiner.

Selon le Rapport sur le développement humain 2020 (SDH), la mobilisation et l'autonomisation des personnes peuvent susciter l'action dont nous avons besoin si nous voulons vivre en équilibre avec la planète dans un monde plus juste. Nous sommes à un moment sans précédent de l'histoire : l'activité humaine est devenue une force dominante qui façonne la planète. Ses impacts intéressants avec les inégalités existantes, menaçant les progrès en matière de développement obtenus ces dernières années. Un changement radical dans nos modes de vie, de travail et de coopération est nécessaire pour que nos sociétés changent de voie. Le rapport explore les voies et moyens de mettre en oeuvre cette transformation.

La crise climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'acidification des océans. La liste des dangers qui nous menacent est longue et s'allonge. De nombreux scientifiques estiment en effet que, pour la première fois, au lieu que la planète façonne les humains, les humains façonnent la planète. C'est l'Anthropocène - l'ère des humains - une nouvelle époque géologique.

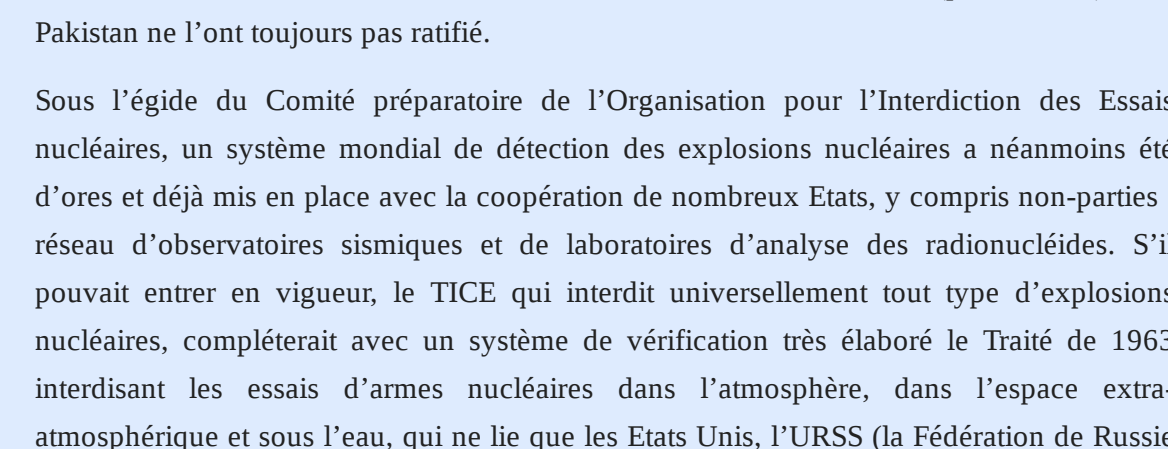
Malgré les progrès incontestables de l'humanité, nous avons pris la Terre pour acquise, déséquilibrant les systèmes mêmes sur lesquels nous comptons pour survivre. La pandémie du Covid-19 illustre ce que pourrait nous réserver un avenir si nous ne changeons pas de cours. Il a fallu très peu de temps à la Covid-19 pour creuser les inégalités, et menacer d'inverser les progrès en matière de développement humain.

D'autres crises, du changement climatique à la montée des inégalités, continuent de faire des ravages. Les défis du déséquilibre planétaire et social sont intimement liés : ils interagissent dans un cercle vicieux, chacun aggravant l'autre.

Comment devons-nous réagir aux défis de cette nouvelle ère? Le rapport présente les choix – parfois difficiles – pour les dirigeants mondiaux et propose une série de mesures audacieuses pour réduire l'immense pression exercée sur l'environnement et la nature.

Il propose en conséquence un nouveau mode de calcul de l'indice de développement humain, qui avait été lancé il y a 30 ans pour balancer l'indice exclusif du PNB comme indicateur de progrès. Le calcul du nouvel indice prend désormais en considération plusieurs paramètres dépassant la mesure de l'évolution économique et sociale, et reflétant l'empreinte écologique de chaque pays.

Pour en savoir plus : rendez-vous ici.



Écocide : l'accord de gouvernement de septembre 2020 comporte plusieurs dispositions relatives au crime d'écocide.

L'écocide est une grave atteinte portée à l'environnement, entraînant des dommages majeurs à un ou plusieurs écosystèmes, et pouvant aboutir à leur destruction (Larousse).

L'accord de gouvernement du 30 septembre 2021 inclut plusieurs dispositions relatives à l'écocide : « En ce qui concerne le Code pénal, les experts seront appelés à donner des avis sur l'inclusion de l'écocide et du génocide dans le nouveau Code pénal » ou encore « le gouvernement étudiera et prendra des initiatives diplomatiques visant à limiter le crime d'écocide, soit la destruction délibérée des systèmes écologiques ».

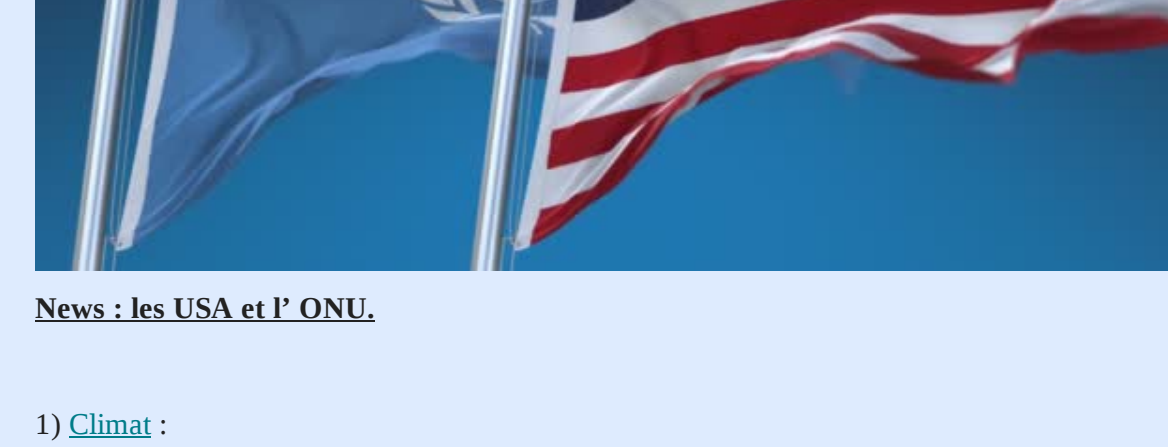
Dans son discours devant l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale, le 14 décembre 2020, la Ministre des Affaires étrangères, Sophie Wilmès, a déclaré : « Je souhaite également (...) attirer l'attention des États parties sur le drame que constitue la perpétration de crimes graves à l'environnement. La Belgique estime qu'il serait utile d'examiner la possibilité d'introduire les crimes dits d'« écocide » dans le système du Statut de Rome... ».

La Belgique est le premier État européen à soumettre une telle proposition. En 2019, un petit État insulaire, le Vanuatu, avait lui aussi proposé que les États parties au Statut de la CPI examinent la possibilité d'introduire dans celui-ci un amendement visant à criminaliser les actes équivalant à des écocides. Les quatre crimes amenant actuellement de la compétence de la CPI sont le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression.

Il n'existe pas encore de définition juridique acceptée du crime d'écocide. Le concept a toutefois fait son chemin depuis les débats relatifs à la responsabilité pénale des États-Unis pour l'utilisation massive de défoliants (« agent orange ») dans le guerre du Vietnam. En 2017, dans son avis consultatif, un tribunal d'arbitrage citoyen, le tribunal international Monsanto, répondait notamment, sur la question concernant une éventuelle complicité de crime de guerre de la part de Monsanto, fabricant de l'agent orange qu'« en l'état actuel du droit international ... (i) n'était pas en mesure de répondre de manière définitive à la question ». Le tribunal relevait cependant que « si le crime d'écocide devait être érigé à l'avenir au rang de crime de droit international, les faits rapportés pourraient relever de la compétence de la CPI. »

Pour plus d'informations :

- Voir notamment l'exposé des motifs du projet de résolution déposé à la Chambre des Représentants en juillet 2020.
- Voir aussi : V. Cabanes, Un nouveau droit pour la terre : pour en finir avec l'écocide, Paris, Seuil, 2016.



22 janvier 2021 : Entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

Ce 22 janvier 2021 a marqué l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Adopté en juillet 2017 par 122 États, il constitue le premier instrument de droit international humanitaire visant à remédier aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires. Le 24 octobre 2020, le Honduras a été le 50^e État à déposer son instrument de ratification, ce qui a permis que le Traité entre en vigueur 90 jours plus tard pour les pays qui l'ont signé et ratifié, conformément à ses dispositions finales.

Le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Guterres, a félicité les États qui ont ratifié le Traité et salué le rôle déterminant de la société civile qui a fait progresser les négociations et l'entrée en vigueur de cet instrument.

« Les survivants des explosions nucléaires et des essais nucléaires ont offert des témoignages tragiques et ont été une force morale derrière le Traité », a rappelé le porte-parole du Secrétaire Général, ajoutant que son entrée en vigueur « est un hommage à leur plaidoyer durable ».

Le traité (Tian) interdit expressément d'employer, de posséder d'employer, de mettre au point, de produire, de mettre à l'essai, de transférer, de passer ou de stocker des armes nucléaires. Il interdit aussi aux États l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires sur leur territoire. Il comporte également de solides engagements en faveur de la dépollution des zones contaminées et de l'accroître d'une assistance aux victimes y compris des soins médicaux, une réadaptation et un soutien psychologique, ainsi qu'une insertion sociale et économique.

Cette nouvelle est accueillie de façon très mitigée par les pays disposant déjà d'armes nucléaires. « Les cinq États auxquels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) accorde le droit d'en posséder (la Chine, la Russie, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni) se montrent très réticents à l'idée de ratifier le Traité ».

Quelle est la position de la Belgique ? :

La Belgique reste fortement engagée en faveur d'un monde libre d'arme nucléaire.

La Belgique est l'un des 5 membres de l'OTAN à accueillir des armes nucléaires américaines sur son territoire. Environ 20 bombes nucléaires B61 sont déployées sur la base aérienne de Kleine Brogel.

La Belgique a constamment voté contre une résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 2018 qui appelle tous les États à signer, ratifier ou adhérer « le plus tôt possible » au traité.

En expliquant son vote sur la résolution en décembre 2020, la Belgique a déclaré que le traité « pourrait donner un nouvel élan au désarmement nucléaire multilatéral, mais ce n'est pas le bon outil pour atteindre nos objectifs d'interdire des efforts mondiaux, réciproques et graduels ». La Belgique s'est aussi engagée à jouer un rôle actif à la Conférence du TNP, qui se tiendra au plus tard en avril 2021, avec les alliés européens de l'OTAN.

Qu'en pensent les Belges ? :

Un sondage d'opinion réalisé par YouGov en novembre 2020 a révélé que 77% des Belges estiment que leur pays devrait adhérer au traité, seulement 18% s'opposant à cette l'adhésion. Le sondage a également révélé que 77% des Belges souhaitent que les armes nucléaires américaines quittent le territoire belge.

La création du traité d'interdiction sur les armes nucléaires offre l'opportunité d'engager un processus de réflexion, honnête et complet, sur toutes les implications des choix en matière de politique de défense ; qu'il s'agisse d'implications stratégiques, politiques, juridiques, humanitaires, environnementales, sanitaires ou budgétaires.

Pour en parler : une carte blanche de Philippe Nieuwenhuys.

Philippe Nieuwenhuys a été de 1973 à 2010 dans la carrière diplomatique belge, au cours de laquelle il a été en poste dans plusieurs ambassades multilatérales compétentes en matière de désarmement, de sécurité et de non-prolifération. Il est ambassadeur honoraire et actuellement président de l'APNU.

NON-PROLIFERATION, DESARMEMENT ET VERIFICATION INTERNATIONALE

Un Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) vient d'entrer en vigueur à l'ONU, où il a été négocié. En nombre, encore relativement limité, les États qui y ont adhéré avaient tous déjà renoncé à se doter d'armes nucléaires en souscrivant au Traité de Non-Prolifération Nucléaire (TNP). C'est une démarche sans précédent, dans la mesure où aucun des États dotés d'armes nucléaires n'apparaît soutenir le TIAN. Faute de contenu ou d'un système de vérification, le TIAN n'apparaît pas comme véhicule adéquat pour conduire à une interdiction totale de l'arme nucléaire. Il exprime néanmoins l'impatience d'une partie de la communauté internationale à l'égard de la faible perspective de réalisation à court ou moyen terme de cet objectif. On ne peut douter qu'il y avait depuis longtemps une demande forte à cet égard qui s'exprime maintenant sous une forme nouvelle, un traité qui devance le consensus nécessaire à sa crédibilité. Il a néanmoins le mérite de poser explicitement la question de l'interdiction de la dernière des trois « armes de destruction massive » (biologique, chimique, nucléaire) à ne pas encore en avoir fait l'objet.

L'abolition complète, dans des conditions rigoureuses de vérification, des armes chimiques a déjà été tentée et a abouti au Traité d'Interdiction des Armes Chimiques (TIC) de 1996, qui est pratiquement universel. Seul l'usage « à la guerre » de l'arme chimique, pas sa détention, était jusqu'à interdit en vertu du Protocole de Genève de 1925, et les négociateurs se trouvaient pour l'interdiction totale de cette arme devant une feuille blanche. Ce n'est pas le cas pour l'arme nucléaire qui a fait l'objet de plusieurs traités. Le modèle d'une seule convention couvrant tout le spectre du désarmement, de la non-prolifération et du non-usage, n'est pas en conséquence celui qui s'impose d'emblée pour les armes nucléaires, dont les besoins de vérification seraient naturellement négocier.

Le TNP de 1970 contient dans son article VI un engagement multilatéral de négocier le désarmement nucléaire. C'est la contrepartie du renoncement à acquérir des armes nucléaires que prennent les États qui n'en sont pas dotés. C'est aux cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, qui ont adhéré au TNP à titre d'États dotés d'armes nucléaires, qu'il incombe de donner suite à cet engagement. L'Art. VI fait obligation à toutes les Parties de « poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armes nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ». L'interdiction effective des radionucléides est logiquement l'aboutissement du désarmement nucléaire, qui devrait impliquer aussi les États détenteurs qui ne sont pas Parties au TNP.

Si deux des plus importants détenteurs d'armes nucléaires (États-Unis, Fédération de Russie) sont parmi les cinq membres qui sont parties au TNP, ce n'est pas le cas des autres détenteurs ou réputés tels : la Corée du Nord, l'Inde, Israël et le Pakistan. En revanche, le Pakistan, Israël, tous les Membres des Nations Unies moins le Soudan du Sud, Soudan, le Yémen, l'Australie. Avec le président Biden, cette couverture a disparu, et les politiques écocides telles que la destruction de la forêt amazonienne et l'expansion des centrales au charbon devraient faire l'objet de pressions/sanctions.

2) Soutien aux organisations internationales :

Retour des USA à l'OMS : Le 6 juillet 2020, comme l'avait notifié antérieurement le Président Trump, le retrait des États-Unis de l'OMS est devenu effectif. Le 21 janvier 2021, dès sa prise de fonction le Président Biden a décidé du maintien des États-Unis au sein de l'Organisation. Le conseiller du Président Joe Biden pour la COVID-19, Anthony Fauci, a salué jeudi l'inscription sur son action face à la pandémie et maintenu la pression sur Pékin. Son pays s'associera au programme COVAX de vaccination contre le virus et promet d'y investir 4 milliards de dollars.

UNRWA : Les États-Unis avaient annoncé le 31 août 2020 la cessation de leur financement à l'UNRWA. Une décision regrettée par l'ONU, et aux conséquences dramatiques pour les millions de réfugiés palestiniens à Gaza et dans les camps de la région (Jordanie, Liban, Syrie, et Cis Jordanie) à l'initiative de l'administration (Biden) avait l'intention de rétablir les programmes d'assistance qui soutiennent le développement économique et l'aide humanitaire pour le peuple palestinien », laissant un espoir d'une reprise des relations avec l'UNRWA et de nouveaux financements.

Conseil des Droits de l'Homme : En février 2021, les États-Unis annoncent, à la suite de l'élection de Joe Biden, vouloir réintégrer le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, du moins en tant qu'observateur.

Rappelons que la Belgique a posé sa candidature afin de devenir membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies pour la période 2023-2025.

Événements à venir, à lire dans votre bulletin de mars.

Le 8 mars prochain, c'est la journée internationale des droits des femmes.

ONU Femmes a annoncé que le thème de cette prochaine journée internationale des droits des femmes (IWD 2021) sera : « *Leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19* ». Ce thème célèbre les incroyables efforts déployés par les femmes et les filles du monde entier pour façonner un futur et une relance plus égalitaires suite à la pandémie de Covid-19.

Envis d'en savoir plus sur cette journée et les combats menés pour les droits des femmes dans le monde ? Rendez-vous dans notre prochain bulletin pour un article spécial sur cette thématique !

75^e anniversaire de la Cour internationale de Justice.

Philippe Gautier, greffier de la Cour internationale de justice, nous parlera de la CIJ et de ses missions dans le prochain bulletin.

© 2020 Association pour les Nations Unies (APNU). All rights reserved.

Vous recevez ces courriers électroniques afin que nous puissions vous tenir au courant des activités de l'Association des Nations Unies et de l'actualité des Nations Unies.

Our mailing address is:
Association pour les Nations Unies
Rue Sablon, 115
1040 Brussels
Belgium

This email was sent to info@apnu.be by info@apnu.be
info@apnu.be | 115 Rue Sablon | Bruxelles 1040 | Belgium

